

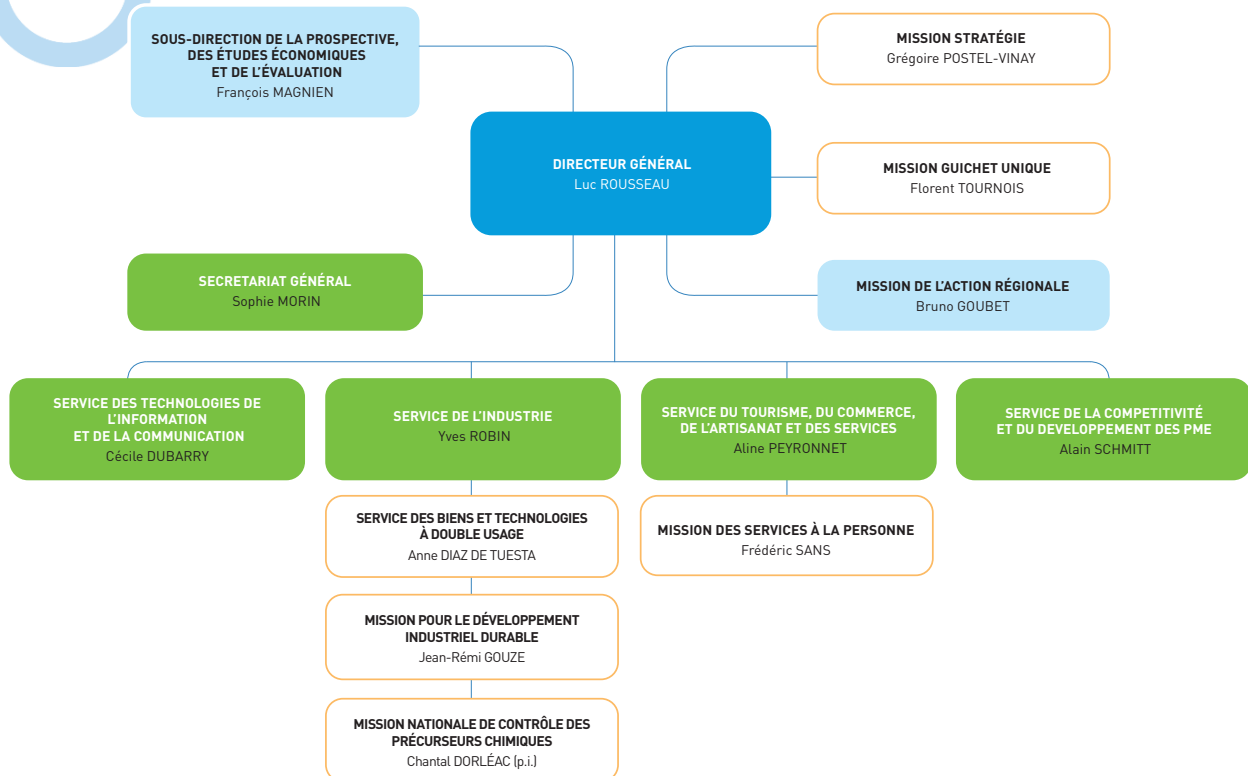


Les missions



dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services



Chiffres clés

- Tourisme : la France est la première destination mondiale en fréquentation avec 76,8 M de touristes internationaux en 2009
- 3 100 000 entreprises en France dont environ 2 900 000 très petites entreprises, au 1^{er} janvier 2009
- 1 800 000 entreprises de services au 1^{er} janvier 2009
- 622 000 entreprises créées en 2010, dont 360 000 auto-entrepreneurs
- les produits industriels représentent les 3/4 des exportations de biens et services
- les services aux entreprises représentent 16,6 % du PIB en valeur en 2009
- la dépense intérieure de recherche et développement s'est élevée à 41 Mds€ en 2008, soit 2,11% du PIB
- 71 pôles de compétitivité regroupent 7200 établissements d'entreprises avec 800 000 salariés (données 2009)
- 1349 projets de R&D des pôles de compétitivité, c'est le nombre de projets que l'État, les collectivités territoriales, Oséo et l'ANR ont financés en 2009, pour un montant global de 737 M€
- 5300 entreprises visitées en 2010 par les experts des DIRECCTE
- plus de 500 actions collectives conduites par la DGCIS et les DIRECCTE pour fédérer les PME sur des thèmes stratégiques comme l'innovation, la stratégie d'entreprise, le lean management, les TIC, la qualité, le design, le marketing, le capital humain

La DGCIS



Direction du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) a pour mission, sous l'autorité des ministres, de développer la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services et donc l'emploi. Elle agit, en liaison avec les autres directions et ministères concernés, en faveur de l'amélioration du cadre général dans lequel évoluent les entreprises, depuis l'auto-entrepreneur jusqu'aux grands groupes.

Elle stimule l'innovation et la R&D, dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Elle encourage la coopération entre les entreprises, notamment les PME, et la recherche publique, notamment au travers de la politique nationale des pôles de compétitivité et de l'initiative européenne Eureka.

Elle favorise l'essor de l'économie numérique et des TIC qui sont au cœur de la croissance et de la compétitivité. Elle soutient le renouvellement du tissu entrepreneurial, par un cadre approprié à la création, la transmission et la reprise d'entreprises.

Elle propose et met en œuvre les actions et les mesures, notamment financières, juridiques et scientifiques, propres à favoriser la création et le développement des entreprises, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaire, dans l'industrie, le tourisme, le commerce, les professions libérales, l'artisanat, les services aux entreprises et aux personnes, les communications électroniques, etc.

Elle favorise l'appropriation par les entreprises des enjeux du développement durable.

Ses propositions d'action s'appuient sur des études et un suivi attentif de l'économie des principaux secteurs, ainsi que sur sa participation aux travaux de l'Union européenne et l'observation des meilleures pratiques internationales. Elle travaille avec les représentants des acteurs économiques, qu'il s'agisse des organisations professionnelles, des chambres consulaires ou des réseaux associatifs d'accompagnement des petites entreprises, pour établir des diagnostics partagés de la situation des entreprises dans les différents secteurs et filières.

▶ Effectifs : 700 personnes

en administration centrale et 700 au niveau régional, dans les DIRECCTE - Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (pour les missions liées au développement économique et à la métrologie).

▶ Crédits d'intervention : 1 Md€ environ

282 M€ pour le soutien à la recherche industrielle stratégique (notamment via le Fonds de compétitivité des entreprises),

420 M€ pour l'innovation technologique (notamment via l'agence Oséo innovation),

202 M€ pour le développement des télécommunications, des postes et de la société de l'information,

93 M€ pour les actions en faveur du commerce et de l'artisanat.

▶ 26 directions régionales

Textes de référence :

- Décret n° 2009-37 du 12 janvier 2009 relatif à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.
- Arrêté du 26 janvier 2009 portant organisation de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.



Quatre services, un secrétariat général, une sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation, une mission de l'action régionale.

▶ LE SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME

Il est force de propositions pour renforcer la compétitivité des entreprises, en particulier :

- par toute mesure permettant d'alléger les coûts, les formalités et de fluidifier la vie des affaires.
- par l'allègement de la charge administrative et réglementaire des entreprises : guichet unique de la création d'entreprise, régime de l'auto-entrepreneur, statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, développement de la normalisation...
- par la promotion de la création d'entreprises et une meilleure efficacité de leur accompagnement : développement de l'esprit d'entreprise, plan « transmission », amélioration du financement, développement de la qualité, réforme des réseaux consulaires, accompagnement des restructurations...
- par le développement de l'innovation dans les entreprises : amélioration de l'environnement (fiscalité, propriété intellectuelle, marchés publics), optimisation des aides, amélioration de la valorisation de la recherche et de la diffusion des technologies, développement des partenariats technologiques internationaux...
- par l'approfondissement de la politique des pôles de compétitivité en développant leur « écosystème » : innovation, participation des PME, financement, internationalisation, gestion des compétences, infrastructures...
- par la stimulation du développement des PME : il agit au plan national ainsi qu'aux plans communautaire et international.

▶ LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (STIC)

Il a pour objectif d'améliorer la compétitivité du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des secteurs utilisateurs de ces technologies, qui constituent un des principaux leviers de croissance et d'emploi. À ce titre, il :

- prépare la réglementation nationale, européenne et internationale applicable au secteur des télécommunications : le haut débit pour tous, le très haut débit, le *roaming* – tarification des appels de mobile à l'étranger...
- soutient la R&D industrielle et l'innovation dans le domaine des TIC : projets de R&D des pôles de compétitivité, programme Nano 2012 de soutien aux technologies critiques de la nano-électronique...
- favorise la diffusion des TIC dans les entreprises et, plus généralement, dans l'ensemble des activités économiques : appels à projets TIC&PME, programme Captronic...

▶ LE SERVICE DE L'INDUSTRIE

Chargé des secteurs des industries manufacturières, il :

- accompagne le développement de secteurs à forte valeur ajoutée ou secteurs d'avenir : projets des pôles de compétitivité, mesures du Conseil stratégique des industries de santé, plan d'actions en faveur des éco-technologies ou de la chimie verte, aides à l'investissement dans les véhicules décarbonés...
- met en œuvre des mesures d'accompagnement des secteurs industriels en difficulté structurelle ou conjoncturelle : Pacte automobile, plans d'actions textile-habillement et cuir, aide à la filière graphique,



mesures pour les sous-traitants du luxe...

- assure une **veille sectorielle**,
- conduit des **actions transversales** : campagne en faveur du design, du marketing, accompagnement de la directive Reach, contribution aux politiques de développement durable dans l'industrie, sensibilisation des entreprises aux nouveaux marchés des séniors...
- instruit les demandes d'exportation de produits soumis à quotas et d'**exportation de biens et technologies à double usage** civil et militaire.

▶ LE SERVICE TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT ET SERVICES

Il élabore et met en œuvre la réglementation dans le secteur du tourisme : professions du tourisme, rénovation de l'offre (classement des hébergements touristiques), développement de l'accès au tourisme social, et assure la tutelle d'Atout-France, l'agence chargée de promouvoir la destination France à l'étranger.

Il met en œuvre la réglementation dans le secteur postal (ouverture à la concurrence du secteur postal, transformation de La Poste en société anonyme...) et assure la tutelle de La Poste, chargée d'assurer le service universel postal.

Il accompagne le développement des services à la personne, fortement créateur d'emplois (appui à la professionnalisation du secteur et à l'innovation), et celui des entreprises de services aux entreprises, segment d'activité en plein essor.

Il concourt au renforcement de l'attractivité de la France en termes d'accueil des foires et salons.

Il soutient la compétitivité des entreprises du commerce, de l'artisanat et des professions libérales (exemple : campagne sur le commerce de proximité, contrat d'avenir signé avec les restaurateurs à l'occasion de la baisse de la TVA, modernisation du statut des professions libérales).

▶ LA MISSION DE L'ACTION RÉGIONALE (MAR)

Elle pilote les activités de développement économique des DIRECCTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Elle coordonne les activités « métier » du réseau : déclinaison des politiques publiques dans les domaines du développement économique, du commerce, de l'artisanat, du tourisme.

▶ LA SOUS-DIRECTION DE LA PROSPECTIVE, DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DE L'ÉVALUATION

Elle réalise et pilote des travaux de réflexion prospective, des études économiques, des études d'impact et des évaluations sur l'ensemble des domaines relevant de la compétence de la DGCIS.

▶ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Il assure le bon fonctionnement de la direction : ressources humaines, communication, budget, informatique, logistique, contrôle de gestion et audit. Il assure la gestion des corps des techniciens du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, des techniciens supérieurs de l'industrie et des mines ainsi que des ingénieurs de l'industrie et des mines. Enfin, il traite des questions réglementaires relatives aux personnels de La Poste et de France Télécom.



Ses partenaires

L'action de la DGCIS s'appuie sur les nombreux organismes placés sous sa tutelle, notamment : Oséo, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), les comités professionnels et centres techniques industriels, l'Agence nationale des services à la personne, l'Agence nationale pour les chèques-vacances, Atout-France, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Association française de normalisation (AFNOR), le Fonds stratégique d'investissement (FSI), etc.



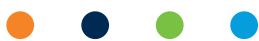
www.industrie.gouv.fr

www.pme.gouv.fr

www.competitivite.gouv.fr

www.tourisme.gouv.fr

www.entreprises.economie.gouv.fr



dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services